

Le Monde DE L'ÉDUCATION

CARRIÈRES :
Les travailleurs
sociaux

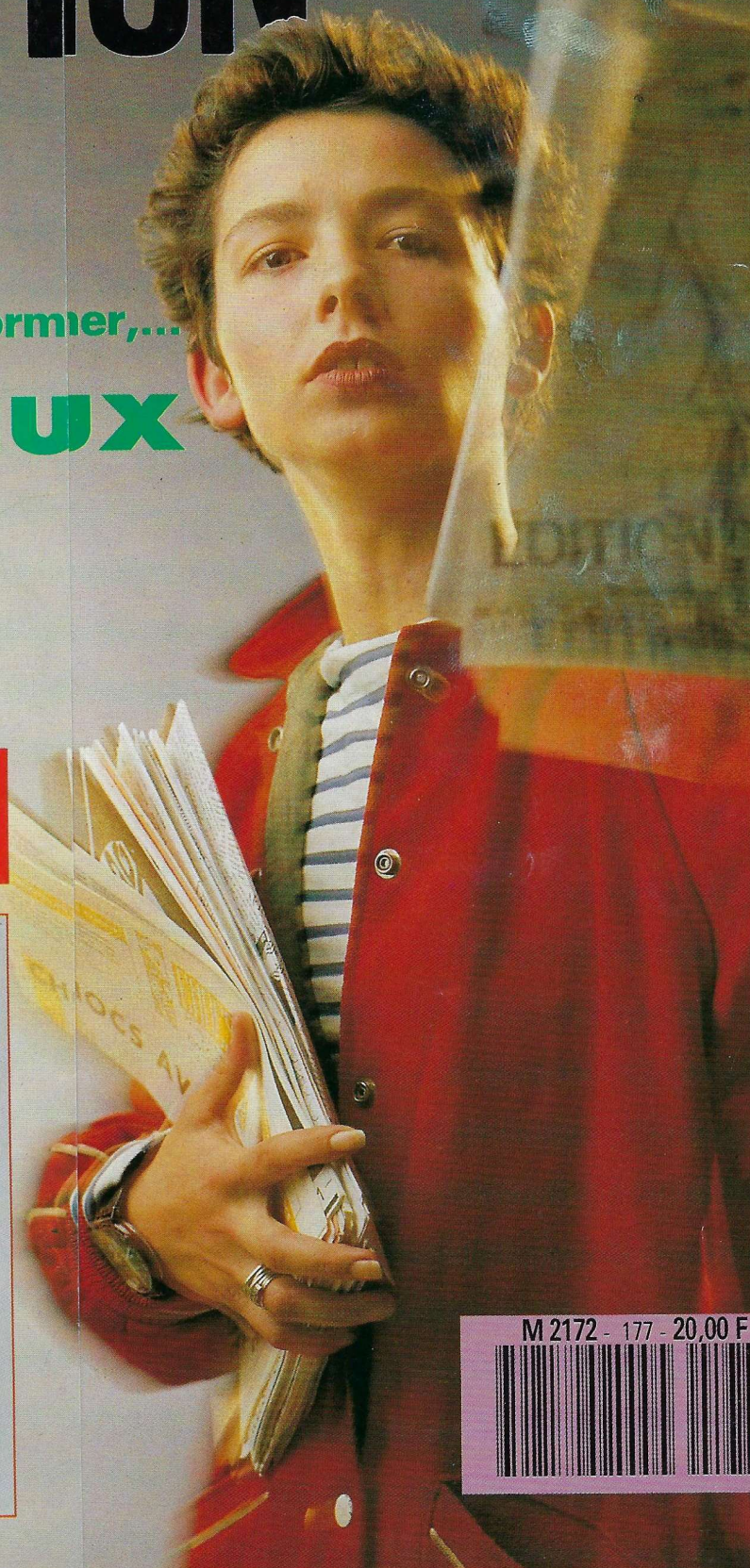
S'exprimer, s'organiser, s'informer,...

les nouveaux droits des jeunes

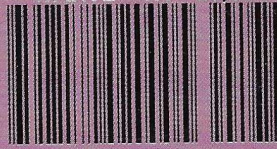
EXCLUSIF

RÉFORME DES LYCÉES

Les propositions
du Conseil National
Des Programmes :
la synthèse officielle



M 2172 - 177 - 20,00 F



Lycées : lecture d'une crise • la carte de France
des lieux chauds ; plongée dans un établissement de banlieue
des délégués élèves en formation ; portrait d'une génération inquiète

LES PROPOSITIONS DU CONSEIL NATIONAL DES PROGRAMMES

Les « sages » du CNP dessinent le lycée de l'an 2000

De nouvelles filières en première et terminale, des heures d'études obligatoires en seconde, des étudiants pour aider les élèves en difficulté et deux doigts de contrôle continu au bac : le Conseil national des programmes (CNP) propose un remodelage des lycées en profondeur.

LES vingt-deux « sages » du Conseil national des programmes (1) prennent leurs précautions : « [Nos] propositions visent à amorcer les évolutions nécessaires, sans bouleverser les structures actuelles », annoncent-ils prudemment en préambule. Pourtant, les petites touches qu'ils suggèrent aboutiraient, si elles étaient retenues par le ministère, à repeindre de bas en haut la maison lycée.

Si la seconde reste une classe de détermination, elle s'organise d'une façon nouvelle. La période qui va de la rentrée de septembre aux congés de Toussaint est transformée : elle est consacrée, propose le CNP, « à la consolidation des acquis, à la remise à niveau, à une bonne appropriation des méthodes de travail ». Au programme : la prise de notes, les techniques de mémorisation, l'organisation du travail personnel, l'initiation à la recherche documentaire... Pendant cette période, les élèves ont davantage de cours de français, de maths et de physique. Une partie de ce travail se fait en « effectif restreint ».

Les lycéens de seconde, nouveaux arrivés en lycée, sont informés en début d'année de ce qui les attend : objectifs pédagogiques, critères d'évaluation, contenus disciplinaires, progression pédagogique envisagée. En un mot, ils doivent, selon le CNP, savoir très vite pourquoi et comment étudier au lycée. A la rentrée de la Toussaint, les lycéens retrouvent les horaires réguliers de seconde. Les cours des matières en options commencent. De plus, en français, en physique et en maths, une « aide pédagogique » se met en place « dans toutes les classes sous la forme d'une plage d'une heure et demie banalisée ». Les élèves sont regroupés en petit nombre (dix à douze maximum) pour une durée limitée. Les professeurs qui leur délivrent cette « aide » s'engagent, souhaite le CNP, à enseigner l'an-

née suivante en classe de première pour pouvoir les suivre. A ce soutien, s'ajoute – tout au long du lycée – l'aide apportée par de jeunes moniteurs étudiants aux élèves en difficulté, pendant la journée ou le soir après les cours.

L'orientation des élèves se prépare dès l'année de seconde, qualifiée d'« étape cruciale » par le CNP. Les élèves ont droit à des moments pris sur les horaires de cours pour s'informer sur les études et les débouchés. Ils rencontrent des professeurs de l'enseignement supérieur, prennent contact avec le monde professionnel... En cours d'année, les lycéens sont notés de façon régulière, pour « éviter de laisser s'installer des situations d'échec ». Bien informés sur les études, lucides sur leur niveau, ils maîtrisent davantage leur propre orientation, espère le CNP.

Cinq

voies différentes

A partir de la classe de première, les jeunes ont le choix entre cinq « voies » différentes (2). Chacune comporte un programme obligatoire (qui occupe 80 % de l'emploi du temps) et deux options choisies par l'élève.

Dans la voie économique et sociale (ES), les options (« modules ») proposées sont diverses : droit et institutions, analyse sociologique, organisation et gestion...

La voie littéraire (L, dans laquelle les élèves commencent la philo dès la première) propose, entre autres, pour modules des thèmes tels que : littérature européenne, histoire de l'Europe, maths pour sciences humaines.

La voie scientifique (S) doit élargir son recrutement, en particulier aux enfants des milieux populaires et aux jeunes filles. Le Conseil suggère de rapprocher

cette voie de celle technologique industrielle (F) en favorisant les passages de première S en terminale F et, à l'inverse, de première F en terminale S.

De plus, l'actuelle filière E (voie scientifique et technique) est conservée.

La voie technologique tertiaire (l'actuelle série G) se subdivise entre « gestion » et « communication » en terminale. Durant cette année, le programme obligatoire ne couvre que 50 % de l'emploi du temps. Le reste est réservé aux options (à choisir en technologie ou en enseignement général).

Le sacro-saint baccalauréat demeure, pour le CNP, un diplôme national. Toutefois, les modules sont évalués en cours d'année de terminale, et non plus lors de l'examen de fin d'année.

Aujourd'hui, rappelle le texte du CNP, « sur 100 enfants d'ouvriers arrivant au lycée à l'âge normal, 8,3 % obtiennent le bac C, contre 18,6 % pour les enfants de cadre ». L'ensemble du dispositif proposé par le Conseil national des programmes cherche à réduire les inégalités sociales et à élargir la réussite scolaire. Qu'en retiendra le ministère ? Lionel Jospin devrait faire connaître ses décisions en mai prochain, à l'issue de plusieurs mois de consultations.

Jusqu'à présent, les hypothèses de changement en lycée ont souvent provoqué des prises de position passionnelles, ainsi que des débats de fond. *Le Monde de l'éducation* a choisi de publier intégralement la synthèse officielle du Conseil afin que chacun – parents, enseignants, élèves – ait les moyens de se faire sa propre opinion. ●

CATHERINE BÉDARIDA

(1) Présidé par le mathématicien Didier Dacunha-Castelle, le Comité national des programmes, mis en place par Lionel Jospin en mars 1990, est composé de vingt-deux personnalités indépendantes.

(2) Le texte n'envisage de transformations que pour les actuelles séries A, B, C, D, E et G.

Propositions du Conseil national sur l'évolution du lycée d'enseignement

Préambule

Ce texte est la réponse du Conseil national des programmes à la saisine du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ayant pour objet la réforme des lycées. Il n'est que la première partie du rapport : il traite en détail le cas des lycées d'enseignement général et des filières G de l'enseignement technologique (1). Il s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 qui déclare (article 2) : « La nation se fixe comme objectif de conduire d'ici à dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou du brevet d'études professionnelles (BEP) et 80 % au niveau du baccalauréat. » Il est bien évident

que, pour tous les élèves, le collège joue un rôle essentiel. Il doit conduire à la maîtrise des outils fondamentaux, amorcer l'initiation aux méthodes de travail, mettre en place les premiers éléments qui permettront aux élèves de construire leur projet personnel. L'amélioration substantielle du collège est indispensable pour asseoir les lycées, une fois leur croissance maîtrisée, sur une base solide. Traiter des problèmes des lycées, ce n'est donc pas oublier les enjeux du collège ; mais c'est s'inscrire dans un mouvement où les interactions sont nombreuses et complexes.

Toute réflexion sur les lycées doit tenir compte des impératifs de l'éthique

sociale, des réalités économiques et des contraintes liées à l'institution scolaire.

● LES IMPÉRATIFS DE L'ÉTHIQUE SOCIALE

Elle impose en priorité que tous les jeunes, à la sortie du système scolaire, aient une qualification.

Conduire 100 % d'une classe d'âge à une qualification, dont 80 % au niveau du baccalauréat, est un objectif qui permet d'orienter de façon claire et volontariste la politique du pays en matière d'éducation nationale : il faut accorder une attention égale à chaque jeune en formation, ce qui implique que tous bénéficient des moyens nécessaires, que tous puissent choisir des voies de formation diverses, qualifiantes, et surtout que chacun ait la possibilité, s'il le souhaite, de revenir en formation, après une expérience en entreprise.

L'éthique sociale impose une véritable démocratisation des lycées.

Accroissement de la population sco-

S O M M A I R E

PRÉAMBULE :	II	III. LES LYCÉES	
LES IMPÉRATIFS		D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL	IV
DE L'ÉTHIQUE SOCIALE ;		<i>Croissance et démocratisation</i>	
CONTRAINTES ÉCONOMIQUES		<i>Hiérarchisation des formations et perversion de l'orientation</i>	
ET CONTRAINTES LIÉES		<i>Horaires et options facultatives. Programmes excessifs</i>	
A L'INSTITUTION SCOLAIRE ;		<i>Les problèmes à résoudre</i>	
REPENSER ORGANISATION		LES PROPOSITIONS	
PÉDAGOGIQUE ET PROGRAMMES.		DU CONSEIL NATIONAL	
LES LYCÉES ACTUELS :	IV	DES PROGRAMMES :	VI
I. LE LYCÉE PROFESSIONNEL	IV	I. L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE	VI
II. LES VOIES TECHNOLOGIQUES	IV	<i>Collège, lycée et enseignement supérieur</i>	
<i>Technologique industriel</i>		<i>La seconde, classe de détermination</i>	
<i>Technologique médico-social</i>		<i>Première et terminale</i>	
<i>Technologique tertiaire</i>		<i>Clubs, ateliers, projets d'action éducative</i>	

sitions des programmes lution gnement général

laire ne signifie que partiellement démocratisation : face à des pesanteurs sociales héritées d'une société encore très inégalitaire, il faut trouver les moyens de traduire dans la réalité la volonté de démocratiser.

C'est cette volonté qui inspire les propositions du Conseil national des programmes. Elles visent à amorcer les évolutions nécessaires, sans bouleverser les structures actuelles. Dans de nombreux lycées, des équipes travaillent efficacement pour la réussite du plus grand nombre : il faut utiliser leur savoir-faire, valoriser leurs efforts.

Les propositions du Conseil conservent le cadre actuel pour préserver les qualités évidentes et originales de nos lycées, maintenir un enseignement qui tienne compte des compétences des professeurs. Cela ne signifie pas pour autant l'immobilisme. Bien au contraire : ces propositions permettront de faire évoluer positivement la

situation et d'ouvrir la voie à des transformations plus profondes.

● CONTRAINTES ÉCONOMIQUES ET CONTRAINTES LIÉES À L'INSTITUTION SCOLAIRE

Les lycées accueillent aujourd'hui une population scolaire de plus en plus hétérogène (par ses compétences, ses origines sociales, sa maturité intellectuelle), qui a besoin d'un encadrement accru. Or notre système éducatif est actuellement dans l'impossibilité de recruter en nombre suffisant les enseignants indispensables à un bon fonctionnement du système.

Le Conseil national des programmes souhaite que la représentation nationale et régionale donne à l'éducation nationale les moyens qui permettront non seulement d'améliorer l'état matériel des lycées, leur capacité d'accueil mais surtout de favoriser, par diverses mesures d'incitation financière, le pré-recrutement et le recrutement d'ensei-

gnants qualifiés. Malheureusement, on ne peut effacer d'un trait de plume plusieurs décennies d'imprévoyance.

● REPENSER ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET PROGRAMMES

S'il est vrai que les moyens mis à la disposition de l'éducation nationale jouent un rôle essentiel, il ne suffira pas de les accroître pour régler tous les problèmes. Il faut aussi mieux utiliser ceux dont on dispose, en particulier en **améliorant l'organisation pédagogique et le contenu des programmes.**

C'est sur ces deux points, et sur ces deux points seulement, que le Conseil national des programmes a fait porter sa réflexion, en prenant toujours en compte les avantages pour les élèves, les coûts financiers et la faisabilité des mesures préconisées. ●

(1) NDLR : un autre texte du CNP portera donc sur les filières F de l'enseignement technologique et sur la réforme des lycées professionnels.

A I R E

II. LES PROGRAMMES VII	V. LE BACCALAURÉAT X
Programme général	● CRITIQUE DE LA FORME ACTUELLE
Programme complémentaire	DE L'EXAMEN
Contenu du programme complémentaire	● PROPOSITIONS
III. DES VOIES BIEN CARACTÉRISÉES VII	- Pour les voies d'enseignement général
La voie économique et sociale (ES)	- Pour la voie technologique
La voie littéraire (L)	VI. PLACE DE L'INFORMATIQUE X
La voie scientifique (S)	VII. L'ÉTABLISSEMENT, LIEU PRIVILÉGIÉ
La voie technologique tertiaire (TT)	DE LA RÉFORME XI
La filière scientifique et technique (E)	Chacun doit se sentir impliqué ;
IV. ORIENTATION, PROJET DE L'ÉLÈVE,	créer les conditions favorables.
AIDE PÉDAGOGIQUE IX	LES HORAIRES
Projet de l'élève ; la classe de seconde : étape décisive ;	HEBDOMADAIRES : XII
aide pédagogique institutionnelle ; aide au travail personnel.	

LES LYCÉES ACTUELS

► Les lycées comportent trois ordres de formation : professionnel, technologique et général.

I. LE LYCÉE PROFESSIONNEL

Le baccalauréat professionnel est de création très récente, de sorte que la croissance de l'enseignement professionnel n'est pas stabilisée et qu'on manque du recul suffisant pour traiter efficacement de ses problèmes. Mieux vaut actuellement accompagner ses développements, en faisant les efforts d'investissement indispensables.

Certains bacheliers professionnels souhaitent poursuivre ou reprendre des études supérieures. Il faut affirmer, dans l'intérêt des élèves, **que tout type de formation doit permettre ultérieurement l'accession à une qualification supérieure.** En ce qui concerne les baccalauréats professionnels, la volonté de promouvoir cette qualification existe : il doit être possible, pour la majorité des bacheliers ayant choisi l'exercice immédiat d'une profession, de revenir en formation et de valoriser les acquis du travail en entreprise en vue d'une qualification supérieure : brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT) par exemple.

Le Conseil national des programmes s'attachera, à partir des analyses des commissions professionnelles consultatives et des propositions des partenaires sociaux, telles qu'elles ressortent en particulier du travail du Haut comité éducation-économie, à faire, tant sur les structures que sur le contenu des programmes, les propositions qui pourront s'avérer nécessaire pour l'avenir immédiat.

II. LES VOIES TECHNOLOGIQUES

Les problèmes des voies technologiques sont d'un autre ordre et sont différents pour le technologique industriel, les enseignements technologiques des secteurs médico-social, laboratoires et arts appliqués (F), et le technologique tertiaire (G).

TECHNOLOGIQUE INDUSTRIEL

Au regard des besoins de notre économie, le recrutement du technologique industriel est nettement insuffisant. L'absence quasi totale de jeunes filles dans les sections F est grave. L'image sociale de ce secteur ne favorise pas l'élargissement de son recrutement. La très grande majorité des élèves de cette voie poursuit des études post-baccalauréat. Mais, si les sections de techniciens supérieurs (STS) et les instituts universitaires de technologie (IUT) se développent favorablement, en revanche les grandes écoles (et les classes qui y préparent) et les universités n'offrent pas encore de perspectives suffisantes aux élèves de ce secteur : l'élargissement des filières post-baccalauréat reste une priorité.

Le ministre de l'éducation nationale ayant engagé un plan important d'équipement et de rénovation du secteur technologique industriel, il serait inopportun de proposer des modifications de structure tant que la réalisation de ce plan n'est pas achevée et que les résultats n'en ont pas été évalués. C'est la raison pour laquelle le Conseil national des programmes limite son propos à la place du secteur technologique industriel dans l'ensemble de l'institution et à ses relations spécifiques avec le secteur scientifique.

TECHNOLOGIQUE MÉDICO-SOCIAL

Les débouchés de ce secteur sont et resteront divers : certains sont proches de la section G ; mais pour une partie significative des autres, le Conseil national des programmes souhaite qu'une concertation efficace des ministres de la santé et de l'éducation nationale précise les perspectives, en tenant compte des sections de techniciens supérieurs existantes, mais aussi du secteur paramédical et des potentialités que pourraient dégager les universités médicales. Le Conseil, au vu des résultats de cette réflexion, fera part de son analyse des contenus de ces filières.

TECHNOLOGIQUE TERTIAIRE

La filière G est, quant à elle, examinée en détail. Le secteur tertiaire ne fait pas l'objet d'un plan d'équipement

(nous proposons une mesure en ce sens). D'aucuns ont contesté (à tort nous semble-t-il dans le contexte actuel) son identité face à la voie économique et sociale - voie B de l'enseignement général. Il est urgent de mettre en place dans ce secteur des réformes améliorant non seulement ses enseignements mais aussi son image sociale, et offrant aux élèves des perspectives d'orientation plus claires et plus constructives.

Le technologique tertiaire est étroitement mêlé à l'enseignement général dans les établissements : il est donc cohérent d'examiner les deux simultanément.

Les filières intermédiaires, notamment celles qui relèvent du médico-social, des laboratoires et des arts appliqués, seront abordées avec l'ensemble des filières F.

III. LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Conçu à l'origine pour accueillir « l'élite » de la population scolaire, le lycée d'enseignement général accueille aujourd'hui en classe de seconde plus de 50 % d'une classe d'âge. On mesure le chemin parcouru quand on sait que l'on compte actuellement plus de professeurs de mathématiques enseignant en terminale C que d'élèves en math-élément il y a quelques décennies !

Le maintien d'une exigence de culture générale, les traditions de qualité dans chaque discipline et de rigueur intellectuelle du corps enseignant ont permis de surmonter bien des difficultés et de garder aux établissements une relative homogénéité.

CROISSANCE ET DÉMOCRATISATION

Cette ouverture des lycées à une population scolaire élargie n'a pas entraîné une réelle démocratisation.

En effet, on ne peut être satisfait quand on constate que, sur une cohorte d'élèves entrant en seconde (un peu plus de 50 % d'une classe d'âge), 60 %

arriveront en trois ans en terminale et seulement 50 % auront leur baccalauréat en trois ans.

On ne peut être satisfait quand on constate qu'en seconde un élève sur cinq redouble, et en première un élève sur dix, et que la moitié des redoublants de première S abandonne le lycée. On peut ainsi se retrouver exclu du système parce qu'on fait partie des moins bons parmi les meilleurs ! Le taux de réussite au baccalauréat ne permet pas de prendre en compte l'abandon en fin de seconde ou de première, abandon discret, rarement comptabilisé.

On ne peut être satisfait, par ailleurs, quand on constate, par exemple, que sur 100 jeunes qui arrivent en retard en seconde, seulement 1,2 % auront le bac C (contre 18,5 % pour ceux qui arrivent à l'âge normal). C'est dire le rôle déterminant de l'école élémentaire et du collège dans l'actuelle hiérarchie des filières.

On ne peut être satisfait, enfin, quand on constate que sur 100 enfants d'ouvriers arrivant au lycée à l'âge normal, 8,3 % auront le bac C, considéré aujourd'hui comme celui qui ouvre toutes les portes (contre 18,6 % pour les enfants de cadres).

Tant que l'origine sociale demeurera déterminante, on ne pourra pas parler d'une véritable démocratisation.

HIÉRARCHISATION DES FORMATIONS ET PERVERSION DE L'ORIENTATION

Les pratiques sociales, liées à l'auto-reproduction des élites, ont imposé des modes de sélection qui favorisent les élèves capables de maîtriser les langages fondamentaux et bénéficient souvent de soutiens hors de l'institution scolaire. A l'intérieur des voies de formation générale s'est opérée une hiérarchisation des filières. Ainsi la filière C, qui ouvre toutes les portes au-delà du baccalauréat, apparaît comme la voie royale, même si on n'envisage pas une carrière scientifique ! Elle attire de fait les meilleurs élèves, ainsi que ceux qui peuvent, grâce à leur origine sociale, compenser leurs lacunes et leurs difficultés en mathématiques par le biais d'un soutien extérieur.

Puis de D à G en passant par B et A, on trouve les élèves regroupés non pas en fonction de leurs goûts pour les sciences expérimentales (D), l'économie (B), les lettres (A), les techniques de gestion (G), mais en fonction de leur inaptitude croissante à suivre en mathématiques !

Ce système, rigide, aboutit à une perversion de l'orientation et ne permet de changement d'orientation que dans le sens descendant d'une hiérarchie construite sur un critère unique.

HORAIRES ET OPTIONS FACULTATIVES

Le système actuel comporte des horaires obligatoires souvent raisonnables, conformes aux possibilités de l'élève, et d'ailleurs voisins de ceux des pays comparables au nôtre. Les horaires des filières technologiques sont à juste titre plus élevés puisqu'ils comportent des séances importantes de travaux pratiques qui entraînent peu ou pas de travail à la maison.

Néanmoins, par le jeu des options facultatives, certains élèves de seconde parviennent à un horaire hebdomadaire supérieur à 32 heures et certains élèves de terminale à plus de 36 heures ! Si on considère qu'en terminale chaque heure de cours nécessite en moyenne trois quarts d'heure de travail personnel, on arrive à 50 heures de travail par semaine ! Sans parler des effets préjudiciables à l'équilibre des jeunes qu'entraîne une telle charge horaire, il est évident que cela n'est pas compatible avec un véritable approfondissement ni avec un travail sérieux d'assimilation.

Les options sont parfois utilisées pour renforcer le caractère élitiste de certaines filières détournées ainsi de leur objectif initial : par exemple l'option informatique, conçue pour être accessible à tous les élèves sans exception, est devenue le monopole des bons élèves de C (surtout les garçons) et sert dans certains « grands lycées » de critère de sélection pour passer en mathématiques supérieures ! Ajoutons que ces options sont réparties de façon très inégalitaire selon les établissements et que, le plus souvent, les options valorisantes sont concentrées dans quelques lycées prestigieux.

Enfin les options servant à grappiller quelques points supplémentaires au baccalauréat sont souvent l'occasion d'un bachotage stérile sans aucun profit ni pour la culture générale ni pour la formation intellectuelle.

PROGRAMMES EXCESSIFS

Tout le monde reconnaît le caractère excessif de certains programmes. Ainsi les professeurs eux-mêmes ont protesté à juste titre en physique-chimie, biolo-

gie, histoire-géographie, à propos des programmes de terminale. Certains programmes, comme celui de sciences économiques et sociales, comportent une liste de thèmes trop longue. Il manque souvent une cohérence disciplinaire ou interdisciplinaire. De manière générale, dans toutes les disciplines, on privilégie l'accumulation de connaissances au détriment de pratiques visant à leur assimilation et à leur utilisation pour aboutir à des compétences véritables. L'enseignement du français et des mathématiques, qui permettent d'accéder à la maîtrise d'outils fondamentaux, a été assez largement repensé dans cette optique, mais il faut que toutes les disciplines concourent à cet effort.

LES PROBLÈMES A RÉSOUDRE

Tous les pays d'Europe, et plus généralement tous les pays « développés », remettent actuellement en cause leurs systèmes d'éducation.

Améliorer le système pour que la démocratisation devienne réalité suppose que l'on trouve une solution à tout un ensemble de questions :

- Comment répondre aux besoins d'une population scolaire de plus en plus hétérogène ? En particulier, quelles sont les mesures d'aide pédagogique aptes à compenser, pour les jeunes issus de milieux défavorisés, l'aide dont bénéficient généralement les enfants des milieux favorisés ?
- Comment valoriser toutes les voies de formation et faire en sorte qu'elles offrent toutes une culture générale et une formation qui donnent à tous les jeunes des atouts pour construire leur avenir personnel et professionnel ?
- Comment aboutir à ce que l'orientation cesse de se faire négativement, par l'échec, mais soit le résultat d'un choix délibéré et positif ?
- Quels programmes proposer ?
- Quels modes d'évaluation envisager ?
- Comment rendre les jeunes qui sortent des lycées capables d'entreprendre avec succès des études universitaires et de s'insérer ultérieurement sur le plan social et professionnel ?
- Comment donner aux jeunes, par les mesures proposées, plus de responsabilité dans la conduite de leur formation ?
- Comment faire que les mesures proposées deviennent réalité ? ●

LES PROPOSITIONS DU CNP

I. L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

COLLÈGE, LYCÉE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les lycées ne peuvent être pensés indépendamment du reste du système éducatif : ils reçoivent les élèves des collèges avec leurs acquis et leurs lacunes ; ils préparent tous les élèves des voies générales et la majeure partie des élèves des voies technologiques aux études supérieures. Ils doivent donc leur donner les moyens de poursuivre avec succès des études dans les universités, les instituts universitaires de technologie, les sections de techniciens supérieurs et les classes préparatoires aux grandes écoles.

L'enseignement doit donc prendre en compte, à l'entrée en seconde, l'hétérogénéité des élèves sous ses différents aspects. Il faut prendre conscience du décalage qui existe entre leurs acquis réels et ce que l'on a tendance à exiger d'eux. Il faut aussi être attentif à l'« histoire personnelle » de chacun.

Le lycée dispose de trois ans pour rendre les élèves capables de poursuivre des études supérieures : une évolution des lycées doit donc permettre aux élèves :

- d'acquérir des connaissances disciplinaires sans lesquelles il n'y a ni véritable culture ni véritable formation ;
- d'acquérir des méthodes de travail personnel ou en équipes pour accéder à une autonomie qui leur permette de gérer leur temps, leur travail, leurs choix de façon responsable ;
- de mieux s'orienter en jouissant de conditions qui autorisent l'élaboration positive d'un projet d'études ou d'un projet professionnel.

Les mesures qu'impliquent ces objectifs entraîneront incontestablement des dépenses importantes : elles seront compensées par l'amélioration de la formation, la diminution des redoublements et surtout des abandons en cours

de formation. Rappelons que, selon le Conseil économique et social, le coût de l'échec scolaire s'élève actuellement à plusieurs dizaines de milliards.

LA SECONDE : CLASSE DE DÉTERMINATION

Le Conseil national des programmes propose de garder à la classe de seconde sa fonction de classe de détermination.

Conscient de l'hétérogénéité extrême des niveaux des élèves à leur entrée en seconde, soucieux de permettre à tous de débiter leurs études au lycée dans les meilleures conditions possibles, il propose que la période qui s'étend de la rentrée jusqu'aux congés d'automne soit consacrée à la consolidation des acquis, à la remise à niveau, à une bonne appropriation des méthodes de travail (prise de notes, techniques de mémorisation, organisation du travail personnel, initiation à la recherche documentaire...). A cet effet, il propose en début d'année scolaire un horaire renforcé en français, mathématiques, physique, avec systématiquement du travail en effectif restreint.

Les horaires réguliers n'interviendraient qu'au retour des congés d'au-

tomne en même temps que seraient introduites les options et que seraient mises en place des mesures d'aide pédagogique spécifiquement disciplinaires.

PREMIÈRE ET TERMINALE

Pour l'enseignement général, le Conseil national des programmes propose trois voies de formation : une voie à dominante économique et sociale (ES), une voie à dominante littéraire (L), une voie à dominante scientifique (S). Elles ont été dessinées en tenant compte des projets de réforme des premiers cycles universitaires.

Pour la voie technologique tertiaire, aux quatre filières actuelles, conduisant aux baccalauréats G1, G2, G3 et H, le Conseil national des programmes propose de substituer une voie technologique tertiaire (TT), comportant deux spécialisations en terminale : gestion, d'une part, et communication et entreprise, d'autre part.

Le Conseil national des programmes propose de décloisonner l'enseignement général et l'enseignement technologi-

LA CLASSE DE SECONDE (Horaires hebdomadaires proposés)

DE LA RENTRÉE AUX VACANCES D'AUTOMNE		DE NOVEMBRE A LA FIN DE L'ANNÉE
Français	3,5 + (1,5)*	5
Mathématiques	1 + (3)*	2,5 + (1,5)*
Physique-chimie	1 + (3)*	2 + (1,5)*
Biologie-géologie	0,5 + (1,5)*	0,5 + (1,5)*
Langue vivante I	3	3
Histoire-géo	4	4
Education physique et sportive	3	3
		Options (2 obligatoires) : technologie des systèmes appliqués (Introduction à l'étude des systèmes automatisés de production)..... 0 + (3)* IESG (Initiation économique, sociale et à la gestion) 1,5 + (1,5)* Latin 3 Grec 3 Langue vivante II..... 3 Langue vivante III ou langue et culture d'origine ou langue régionale 3 Arts 3

(*) Enseignement en groupes allégés ;

que, notamment par la mise en place de modules technologiques dans certaines voies générales et l'instauration progressive de classes (SF et FS) qui permettent de passer d'une voie générale à une voie technologique et réciproquement : par exemple, en fin de première, de S en TI (technologique industriel) ou de TI en S. C'est ainsi que l'on fera disparaître les fausses hiérarchies, les cloisonnements générateurs de mauvaises orientations, et que culture générale et culture technologique se verront reconnaître la même dignité.

CLUBS, ATELIERS, PROJETS D'ACTION ÉDUCATIVE

Les élèves qui se passionnent pour un champ disciplinaire particulier et qui ont, dès la sortie du collège, un domaine de prédilection, doivent, à l'intérieur même de l'institution scolaire, trouver une structure qui leur donne la possibilité de satisfaire leur curiosité, leur appétit de connaissances. Ateliers, clubs de mathématiques, d'écriture, de biologie, d'arts, d'histoire, d'astronomie, de productions techniques, association sportive... offrent une structure souple et adaptée : ils sont les interfaces naturels entre le lycée et les milieux culturels, artistiques, scientifiques et industriels qui l'entourent.

II. LES PROGRAMMES

Les contenus des programmes devront être revus soigneusement, afin d'aller à l'essentiel et d'introduire la cohérence indispensable entre les différentes disciplines.

PROGRAMME GÉNÉRAL

Il reste national et a une durée de vie d'au moins cinq ans. Il a pour fonction d'assurer aux élèves une solide culture générale, de les rendre capables d'exercer leur esprit critique dans leur vie de citoyen comme dans l'exercice de leur métier, et de leur permettre d'avoir une meilleure compréhension d'un monde toujours plus complexe. La fonction et l'intérêt d'une formation générale solide sont aussi de permettre aux individus de s'adapter constamment aux changements rapides qui caractérisent nos sociétés, notre environnement et les activités professionnelles.

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

Il se présente sous la forme d'une liste de modules, spécifiques à chacune des voies. La fonction des modules est triple : ils offrent une ouverture sur certains aspects d'une discipline enseignée dans le programme général ; ils peuvent aussi permettre la découverte de disciplines qui ne font l'objet d'aucun autre enseignement ; enfin ils donnent l'occasion à l'élève de se situer par rapport à certains champs disciplinaires qui peuvent être déterminants pour la construction de son projet.

Pour que les choix de l'élève ne puissent faire l'objet d'aucune pression mais restent totalement libres, deux conditions sont nécessaires et ne devront en aucun cas être transgressées :

1. Le programme général n'est pas dépendant du contenu des modules.
2. Le fait d'avoir suivi tel ou tel module ne peut conditionner le passage en classe supérieure ou l'accès à une voie de formation déterminée.

CONTENU DU PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

Le programme complémentaire a la même durée de vie que le programme général. Il doit comporter une liste de thèmes ne figurant pas dans le programme général : thèmes très représentatifs de la discipline et permettant de la situer dans un champ disciplinaire donné. En sciences expérimentales, les thèmes proposés doivent donner lieu à des travaux pratiques. Il faut veiller à ne pas céder aux effets de mode, poussant à introduire trop tôt certains sujets.

Ces thèmes sont soit strictement disciplinaires, soit transversaux ; dans ce dernier cas, il est toujours précisé à partir de quelle discipline ils sont abordés, même s'ils débordent (ce qui est souhaitable) sur des problématiques touchant d'autres disciplines. Il en est ainsi, par exemple, du thème de l'environnement, qui ne recevra sûrement pas le même éclairage selon qu'il sera traité par un géographe, un biologiste ou un économiste : dans un cas de ce genre, il sera souhaitable de combiner approche disciplinaire et approche pluridisciplinaire.

L'enseignant chargé du module choisira, dans la liste nationale, un nombre limité de thèmes : ce choix dépendra de son avis propre et, bien entendu, de ses discussions préalables avec les collègues

de sa discipline ou des disciplines voisines.

Ainsi, la mise en place des modules favorise une évolution des pratiques pédagogiques. En effet, les enseignants sont invités à concevoir et à proposer des unités d'enseignement originales, **moins soumises à des programmations rigides, non déformées par les modalités de l'évaluation**, susceptibles de leur permettre d'exploiter leurs talents personnels ou l'intérêt qu'ils portent plus particulièrement à certains aspects de leur discipline.

La pratique des modules permet par ailleurs de s'orienter vers des démarches d'apprentissage inductives, d'utiliser largement la méthode expérimentale, d'ouvrir le lycée sur le monde extérieur. Il est essentiel que chaque discipline, chaque groupe de disciplines et finalement l'ensemble du dispositif responsable de l'élaboration des programmes tienne à jour une liste des thèmes, disciplinaires et transversaux. Une brochure nationale sera constituée par discipline et éventuellement par grands thèmes transdisciplinaires (santé publique, environnement, par exemple).

Enfin, la présence de modules en arts, désormais offerts à tous les élèves de toutes les voies de formation, témoigne du désir de démocratiser une forme de culture trop souvent réservée à un petit nombre de favorisés.

III. DES VOIES BIEN CARACTÉRISÉES

Les trois voies de formation de l'enseignement général comportent toutes un programme général obligatoire (à peu près 80 % de l'horaire) et un programme complémentaire (20 % de l'horaire) : le programme général réunit d'une part des enseignements destinés à donner à chacun une culture générale, qui s'avère chaque jour plus nécessaire, et d'autre part des enseignements caractéristiques de la voie concernée. La dominante de chacune des voies est donc inscrite dans le programme général ; elle se trouve renforcée par le programme complémentaire : deux modules choisis par l'élève dans une liste spécifique à chaque voie.

LA VOIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (ES)

Cette voie s'adresse aux jeunes qui se destinent principalement aux études juridiques, commerciales, économiques et sociologiques. Elle est centrée sur les

sciences économiques et sociales. L'expérience des vingt dernières années a conduit à renoncer à toute spécialisation excessive et à concevoir un programme général qui concilie les exigences d'une solide culture et d'un début de formation spécialisée : à côté des disciplines de culture générale (français, histoire, géographie, deux langues vivantes et philosophie), on trouve un enseignement de sciences économiques et sociales (orienté essentiellement vers les problèmes de croissance et de développement), un enseignement de mathématiques visant à donner aux élèves une pratique des outils mathématiques spécifiques aux disciplines économiques et sociales. Quant au programme complémentaire, il confirme la spécificité de cette voie : les modules, très diversifiés dans leur objet et leur conception (droit et institutions, analyse sociologique, organisation et gestion...), sont destinés à permettre l'acquisition de compétences variées et à compléter le programme général, qui ne peut intégrer la totalité des matières que comporte une culture économique et sociale.

LA VOIE LITTÉRAIRE (L)

Trois grands secteurs professionnels sont ouverts aux littéraires : les secteurs de l'enseignement et de la recherche, celui de l'administration et de la culture, et celui des entreprises, de plus en plus demandeur d'un personnel de formation littéraire. Pour que les élèves qui suivent la voie L aient le maximum d'atouts pour réussir dans l'un ou l'autre de ces secteurs, il faut qu'ils aient les moyens de se constituer une culture générale solide, d'acquérir la maîtrise de la langue et des qualités de rigueur et de méthode. La voie L est centrée sur les lettres modernes et classiques, les langues, les sciences humaines ; elle est pensée en fonction des nouvelles perspectives offertes à ces disciplines, notamment la dimension européenne : les littéraires ont en effet sûrement leur rôle à jouer pour faire avancer l'idée européenne dans sa richesse culturelle et humaine. Au titre de la culture générale, un enseignement scientifique (mathématiques, biologie) est maintenu dans le programme général. La dominante littéraire se construit à partir du programme général (la philosophie y est introduite dès la première sous forme d'un enseignement semestriel de 3 heures) et de deux modules choisis dans le programme complémentaire (littérature européenne, histoire de

l'Europe, arts, mathématiques pour sciences humaines, philosophie et sciences humaines...).

LA VOIE SCIENTIFIQUE (S)

Le pays connaît un grave déficit en scientifiques : il manque de professeurs à tous les niveaux d'enseignement, de chercheurs et d'ingénieurs. On doit donc élargir le recrutement de la voie S, en particulier favoriser son accès aux enfants des milieux défavorisés, qui en sont pratiquement exclus, et aux jeunes filles, actuellement très minoritaires sauf en biologie.

La voie S a un programme général où s'inscrit l'exigence de culture et où la dominante scientifique est fortement marquée (mathématiques, physique, chimie, biologie pour tous les élèves en première et en terminale). Les modules du programme complémentaire (physique, chimie, biologie et technologie en première et terminale, mathématiques en terminale) permettent à la fois de renforcer la dominante scientifique et de construire des parcours diversifiés, par un choix qui pourra mettre l'accent soit sur les mathématiques, soit sur les sciences expérimentales. Ainsi, la place de la chimie est valorisée ; la biologie est offerte à tous les scientifiques ; les mathématiques et les sciences expérimentales sont équilibrées. L'élève peut ainsi construire son parcours non pas en fonction de son échec en mathématiques mais en fonction de ses goûts, de ses capacités et de son choix d'orientation. Les futurs biologistes auront acquis la formation en mathématiques, en physique et chimie, avec lesquelles la biologie d'aujourd'hui est étroitement liée. La voie scientifique est rapprochée de la voie technologique industrielle par l'instauration d'une carte nationale de classes qui permettent de passer de première S en terminale F (classes FS) et de première F en terminale S (classe SF). La filière E est maintenue.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE TERTIAIRE (TT)

Elle est construite à partir d'un équilibre entre enseignement général, enseignements économiques, juridiques et technologiques. Le programme général est prédominant en première, où il se compose de tous les éléments existant actuellement, avec notamment un enseignement de gestion et informatique. Toutefois, deux modules sont

offerts au choix de l'élève : l'un en enseignement général, l'autre en enseignement technologique, permettant d'assurer une ouverture à la communication pour éclairer les choix nécessaires en terminale.

Le programme général en terminale comprend les enseignements obligatoires communs aux spécialisations gestion et communication (enseignement général, sciences économiques et juridiques). La diversification des études repose donc entièrement sur le programme complémentaire, qui atteint 50% de l'horaire et comporte un module annuel lourd qui constitue la dominante technologique (l'élève ayant le choix entre quatre modules : deux dans le cadre de la spécialisation gestion, deux dans le cadre de la spécialisation communication). Le programme complémentaire permet également d'offrir à l'élève la possibilité de compléter sa formation, soit dans des domaines généraux qui lui sont utiles, compte tenu de son projet personnel (mathématiques appliquées, langue vivante 2...), soit dans un domaine technologique complémentaire de celui du module annuel.

LA FILIÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (E)

C'est une voie importante, mais dont le taux de croissance est faible. Elle a un statut bivalent : filière scientifique de l'enseignement général, elle est toutefois considérée, parce qu'elle est le plus souvent localisée dans les établissements techniques, comme une filière d'excellence de l'enseignement technique.

Il serait souhaitable qu'avant d'entrer dans une école d'ingénieurs les élèves aient des contacts avec le technologique industriel.

Il faudra donc réexaminer dans quelques années l'articulation de la voie E avec les voies TI (F industrielles) et la voie S, faire le bilan des classes SF et FS (qui permettent de passer de F en S et réciproquement) et éventuellement simplifier le dispositif de réorientation entre les deux voies.

Le Conseil propose de faire évoluer pendant les cinq années à venir la filière E, en lui donnant une structure proche de la voie S, tout en maintenant les horaires actuels de technologie dans le programme général, afin de conserver la dynamique qui semble se créer (et de profiter des investissements faits). Le programme général de pre-

mière comporte un enseignement semestriel de biologie, centré sur la biotechnologie et les problèmes de santé : il constitue une ouverture vers le génie industriel dans les secteurs biologiques et agroalimentaires. Les modules permettent une forte détermination scientifique et technique : Génie mécanique et Génie électrique résolument expérimentaux, modules scientifiques communs avec la voie S (physique et chimie en première et en terminale, mathématiques en terminale).

IV. ORIENTATION PROJET DE L'ÉLÈVE AIDE PÉDAGOGIQUE

L'orientation doit s'élaborer progressivement : pas de spécialisation prématurée, à une époque où l'on prend de plus en plus conscience de la nécessité de ne pas être enfermé dans une spécialisation trop étroite.

Par la réforme de l'organisation pédagogique qu'il propose, le Conseil national des programmes a voulu éviter tout autant les rigidités figeant les erreurs d'orientation, transformant des difficultés ponctuelles en échecs définitifs, que la destructuration du système (que pourrait entraîner un système entièrement modulaire par exemple), source d'insécurité, pénalisante surtout pour les élèves en difficulté.

PROJET DE L'ÉLÈVE

Dès la seconde, l'élève doit être mis en situation de construire un projet personnel, en fonction de ses goûts, de ses capacités. En première, il choisit un domaine disciplinaire parmi les six qui lui sont proposés (économique et social, littéraire, scientifique, technologique industriel, technologique tertiaire, technologique médico-social) : grâce aux modules du programme complémentaire, il affine progressivement son choix au cours de la première, puis de la terminale. Le choix des modules place les élèves en situation active et doit modifier leur rapport à la scolarité, les préparer à l'insertion universitaire et professionnelle. Cela est d'autant plus intéressant pour eux qu'il s'agit de choix qui n'ont aucun caractère irréversible pour leur orientation.

L'existence d'un espace de choix explicitement reconnu peut modifier radicalement les relations pédagogiques et les engager dans une dynamique contractuelle : l'analyse du besoin des élèves, la nécessité d'expliquer les propositions pédagogiques qu'on leur fait, la mise en

place d'évaluations plus souples et qui peuvent déboucher sur des remédiations ciblées, tout cela peut introduire des rapports nouveaux, susceptibles de créer les conditions favorables à l'élaboration du projet d'étude et à une orientation le plus proche possible de ce projet. Il faut, en effet, aider l'élève à élaborer son projet, qui donnera un sens à son travail, à ses efforts ; pour cela, il faut lui apporter l'information nécessaire, lui apprendre à analyser ses besoins, ses capacités en fonction de ce projet ; il pourra ainsi donner un sens à son travail et choisir de faire les efforts qui lui permettront de combler ses lacunes en cas de décalage entre son projet et ses performances.

Au sein d'un enseignement où tout est obligatoire pour l'élève, ouvrir une possibilité de choix mobilise l'individu, qui a ainsi l'occasion de faire l'apprentissage de la responsabilité : on s'implique davantage dans un enseignement que l'on a choisi soi-même.

Mais, se demandera-t-on, selon quels critères les élèves choisiront-ils et seront-ils capables de faire un bon choix ? En effet, le contenu, l'image du professeur, l'utile ou l'agréable, l'opinion des camarades... seront des paramètres souvent contradictoires pour déterminer le choix des modules. La capacité de choix demandera donc à être éduquée. En choisissant un module, l'élève est amené à une sorte d'évaluation de ses points forts et faibles, de ses connaissances et lacunes, et à préciser son projet personnel.

LA CLASSE DE SECONDE : ÉTAPE DÉCISIVE

La classe de seconde représente une étape cruciale, où tout est encore possible mais où tout échec risque de devenir irrémédiable.

Voilà pourquoi le Conseil estime que c'est sur la seconde que doit porter l'essentiel de l'effort.

D'une part, dès le début de l'année une information sur les carrières, les différentes voies d'études possibles doit être fournie : des plages horaires banalisées permettront des rencontres avec des enseignants des différentes voies post-baccalauréat et des représentants des métiers. Des contacts avec des entreprises, au niveau du bassin de formation ou de la région, seront organisés. Cette information doit être poursuivie, sous des formes variées tout au long de l'année et complétée en terminale.

D'autre part, dès le début de la seconde, il est nécessaire d'informer de façon précise les élèves sur les objectifs

pédagogiques, les critères d'évaluation, les contenus disciplinaires et la progression pédagogique envisagée.

Ils seront ainsi responsabilisés et conduits progressivement à prendre conscience de leurs progrès, de leurs capacités, de leurs difficultés, ce qui leur donnera l'envie et le moyen d'y remédier.

Cela suppose, en seconde, comme d'ailleurs en première et en terminale, une évaluation régulière qui évitera de laisser s'installer des situations d'échec. Il apparaît souhaitable qu'au début de la seconde le point soit fait sur les acquis des élèves grâce à une évaluation faite au niveau de l'établissement, à partir de tests élaborés par les différentes équipes disciplinaires, dans le cadre d'un catalogue national réalisé par exemple à partir des propositions des différentes associations de spécialistes.

Les deux premiers mois auront d'abord pour objectif de combler les lacunes que l'évaluation aura permis de déceler dans les connaissances requises et la maîtrise des méthodes.

Puis en seconde, comme en première et en terminale, l'évaluation interviendra chaque fois qu'une séquence pédagogique s'achèvera : non pas une évaluation-sanction, mais une évaluation-formation, qui permette de remédier aux insuffisances constatées.

AIDE PÉDAGOGIQUE INSTITUTIONNELLE

Il est proposé qu'en seconde l'aide pédagogique institutionnelle soit prévue à l'emploi du temps dans toutes les classes sous la forme d'une plage de une heure et demie (1 h 30) banalisée. Elle concernera le français, la physique, les mathématiques – trois disciplines où la réussite ou l'échec sont déterminants pour l'orientation et conditionnent souvent les performances dans les autres disciplines. Cette aide pédagogique institutionnelle regroupera un petit nombre d'élèves (dix à douze au maximum), pour une durée limitée (quatre ou cinq séances) sur des objectifs pédagogiques très précis.

Il sera souhaitable que les professeurs assurant cette aide pédagogique en seconde s'engagent à enseigner l'année suivante dans la classe de première liée à leur discipline, pour y suivre les élèves à qui ils auront apporté une aide pédagogique.

► AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL

De plus, il est proposé de faire appel, en seconde, comme en première et terminale, à de jeunes moniteurs étudiants (en priorité aux allocataires d'enseignement) ou à toute autre personne compétente pour **aider, dans leur travail personnel**, les élèves en difficulté : cette aide au travail personnel se fera soit pendant la journée, avec de petits groupes de deux ou trois élèves, soit après les cours, suivant l'ancien modèle des études dirigées.

V. LE BACCALAURÉAT

CRITIQUE DE LA FORME ACTUELLE DE L'EXAMEN

Le baccalauréat est l'objet de très nombreuses critiques : il induit un bachotage stérile dans certaines disciplines ; il **déforme**, par exemple en sciences expérimentales, la **réalité disciplinaire**. Il mobilise locaux et personnels, dès le début du mois de juin, et entraîne ainsi un **gaspillage** important d'heures d'enseignement en seconde et en première. Son coût est très élevé. Son organisation matérielle ne peut être rendue que plus difficile encore par l'accroissement des effectifs des candidats.

Etant donnés les écarts importants qui séparent les résultats des différentes académies, on peut aussi se demander s'il donne véritablement des chances de réussite égales à tous les candidats et s'il remplit de façon satisfaisante le rôle qu'il est censé jouer : celui d'examen d'entrée dans l'enseignement supérieur. Ces critiques ne doivent cependant pas faire oublier le fait que le baccalauréat est ressenti comme une étape importante dans la vie de l'élève.

De ce point de vue, son caractère national est plus que symbolique : **il est un repère essentiel** dans les rapports entre l'école et la nation, et il permet de fixer clairement les objectifs de la démocratisation. Enfin, il est possible que le caractère même des épreuves écrites soit un stimulant pour bon nombre d'élèves.

Si des évolutions sont nécessaires, elles doivent être prudentes. Signalons que les bulletins scolaires servent pour la sélection et le recrutement des élèves dans le secteur sélectif et élitiste post-

baccalauréat (classes préparatoires notamment). Pourquoi ne pourrait-on pas les utiliser aussi pour l'obtention du baccalauréat ?

En tout état de cause et quelles qu'en soient les modalités, il faudra sauvegarder la qualité du diplôme et son caractère incontestable.

PROPOSITIONS

Il sera précisé, à propos de chacune des voies de formation, les épreuves prévues et les coefficients correspondants. Les coefficients des modules représentent 25 % de l'ensemble.

Pour les voies d'enseignement général, le Conseil propose :

- que les enseignements du programme général, dans chacune des voies de formation, donnent lieu soit à des épreuves nationales écrites, anonymes (dans quatre matières en plus du français évalué en fin de première), soit à des épreuves orales ;

- que les modules du programme complémentaire soient évalués suivant des modalités particulières par un contrôle en cours de formation : contrôle continu ou bien contrôle par un jury composé de deux ou trois professeurs de l'établissement ou des établissements voisins, qui peuvent d'ailleurs représenter des disciplines différentes si le module fait intervenir plusieurs disciplines.

Pour la voie technologique tertiaire, le Conseil propose :

- que les enseignements du programme général et du module annuel technologique donnent lieu soit à des épreuves écrites, nationales, soit à des épreuves orales, parmi lesquelles la présentation d'un projet réalisé pendant le cours de la formation pourrait être envisagée ;

- que les autres modules du programme complémentaire soient évalués par un contrôle en cours de formation selon les modalités voisines de celles décrites pour les voies générales de formation.

Pour toutes les voies, l'éducation physique et sportive est évaluée dans le cadre d'un contrôle en cours de formation.

Tout élève ayant obtenu une moyenne inférieure à 10, mais égale ou supérieure à 8, pourra passer un oral de rattrapage, qui portera sur une seule discipline, choisie à l'avance par le candidat parmi celles du programme géné-

ral évaluées à l'écrit.

Les candidats de l'enseignement privé (hors contrat) et les candidats libres auront un oral supplémentaire portant sur chacun des modules, dont ils auront choisi des thèmes dans la liste nationale, selon des modalités à préciser et un contrôle ponctuel en éducation physique et sportive.

Le Conseil souhaite que l'organisation du baccalauréat empiète le moins possible sur l'année scolaire.

VI. PLACE DE L'INFORMATIQUE

Le Conseil national des programmes souhaite voir développer l'**informatique-outil**, pour que tous les lycéens se familiarisent avec le micro-ordinateur et les progiciels d'usage courant.

L'utilisation de l'informatique **peut et doit être intégrée à l'enseignement de toutes les disciplines** :

- dans toutes les disciplines, le traitement de texte non seulement peut permettre aux élèves de remettre des copies plus lisibles, mais peut aussi les aider à améliorer leur orthographe et leur expression écrite ;
- en économie, physique et chimie, gestion, on pourra utiliser les tableurs, en sciences exactes des graphes et solveurs, en technologie, chimie et géométrie, des logiciels relevant de la conception assistée par ordinateur (CAO), pour les lettres, les sciences humaines, la biologie, la gestion et la communication, des bases de données.

Les enseignants peuvent voir leur tâche facilitée par l'utilisation des progiciels, des logiciels pédagogiques et des simulateurs.

En conséquence, le Conseil recommande :

- que dans **chaque établissement** des salles soient équipées de micro-ordinateurs (en tout une centaine d'appareils pour un établissement de taille moyenne, dont une dizaine mis à la libre disposition des enseignants) ;

- qu'au plan local, pendant trois à cinq ans, **les enseignants de l'option informatique** soient largement déchargés des tâches d'enseignement direct pour former et animer l'équipe des enseignants qui utilisent l'informatique dans leurs cours ;

– qu'au plan régional et national, ces enseignants d'informatique se concertent sous l'égide d'une cellule de pilotage ;

– que les associations intéressées par la promotion de l'informatique et des moyens audiovisuels dans l'enseignement soient étroitement associées à ce plan ;

– que le travail fasse l'objet d'un bilan annuel, discipline par discipline.

Le Conseil national des programmes affirme par contre qu'il n'y a pas lieu de faire de l'informatique une discipline d'enseignement au niveau du lycée. La pratique de l'informatique-outil est plus adéquate pour orienter vers les métiers liés à l'informatique que celle de la programmation structurée. Les principes de fonctionnement de l'ordinateur, les notions élémentaires du système d'exploitation seront donnés, si nécessaires, lors des diverses utilisations.

L'informatique technologique tertiaire et l'informatique industrielle resteront les outils privilégiés des voies de formation technologiques. En tout état de cause, le Conseil national des programmes demande que la voie technologique tertiaire bénéficie de la priorité en matière d'équipement et d'utilisation de l'informatique.

VII. L'ÉTABLISSEMENT, LIEU PRIVILÉGIÉ DE LA RÉFORME

Décider de modifier l'organisation pédagogique et les contenus disciplinaires ne suffit pas. La réforme ne peut réussir qu'à condition d'être comprise, voulue et mise en œuvre par la totalité des acteurs : élèves, personnels, parents et partenaires sociaux.

Pour créer les conditions nécessaires à la réussite des aménagements proposés, il faut :

– que chacun s'implique dans leur mise en œuvre ;

– encourager les innovations pédagogiques visant à la réussite du plus grand nombre ;

– empêcher les dérapages et les blocages du système.

CHACUN DOIT SE SENTIR IMPLIQUÉ

Les élèves doivent se sentir impliqués à la fois à titre individuel et à titre collectif :

– à titre individuel, dans l'élaboration de leur projet personnel, la prise en compte de leurs difficultés et des remédiations possibles dans le cadre de l'aide pédagogique par le recours dans le cadre du centre de documentation et d'information (CDI) à des fichiers manuels ou informatisés qui permettent l'autoformation ;

– à titre collectif, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs délégués, dans toutes les décisions qui déterminent la vie de l'établissement. Le conseil des délégués-élèves, les délégués des élèves au conseil d'administration et aux conseils de classe ont un rôle effectif. Les ateliers, les clubs, les projets d'activité éducative (PAE) leur donneront l'occasion de participer directement à l'élaboration et à la réalisation de projets.

Les professeurs doivent se sentir motivés par l'évolution du système pour s'y impliquer : c'est à eux que reviennent l'initiative et la responsabilité de mettre en place les modules du programme complémentaire, de profiter de la souplesse que peut permettre la mise en place d'un emploi du temps souple et mobile, de donner corps aux mesures d'aide pédagogique, de construire dans le cadre des directives nationales une évaluation des élèves commune à tout l'établissement. Tout cela suppose des possibilités de concertation, la constitution d'équipes pédagogiques, qui sont déjà une réalité dans bien des établissements et qui doivent être encouragées et reconnues. A l'occasion de la mise en œuvre des nouvelles dispositions, il s'agit de faire l'inventaire de ce qui existe déjà, de confronter et de conforter les expériences conduites à titre individuel ou en équipes, de construire une cohérence globale à l'échelle de l'établissement.

Ainsi la communauté éducative tout entière doit s'impliquer ; il revient au chef d'établissement d'y créer la dynamique sans laquelle rien ne se fera : les établissements qui réussissent le mieux sont ceux qui parviennent à créer un climat positif de coopération et à mobiliser les énergies. L'élaboration du projet d'établissement suppose des méthodes qui garantissent la concertation de tous les acteurs, l'adaptation et la maîtrise des actions conduites ; le rôle des équipes pédagogiques, éducatives et de direction, y est déterminant. L'établissement doit être articulé aux autres établissements dans une perspec-

tive de complémentarité et de solidarité, à l'échelle d'un territoire à définir en fonction des caractéristiques géographiques, sociales et économiques. Il est souhaitable qu'il développe des relations avec des partenaires extérieurs à l'éducation nationale.

CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES

Le lycée est un lieu de vie et un lieu de travail : il importe donc que son architecture réponde à des exigences de confort, de sécurité, d'esthétique, et soit fonctionnelle.

C'est au niveau académique, en fonction d'un cadrage national, que devront être prises les mesures pour impulser les initiatives souhaitables et éviter tout blocage ou dérapage :

- Il faut **informer** largement les établissements des expériences menées ici ou là et favoriser la constitution d'équipes académiques.

- Il faut **valoriser et « récompenser » les réussites** : par exemple, toute diminution des redoublements doit se traduire par une baisse des effectifs de chaque classe et non par la suppression de classes et donc de postes.

- Il faut veiller à ce que les filières ne soient pas reconstituées par une utilisation pervertie des modules : ils sont impérativement indépendants les uns des autres et n'ont aucun caractère de « prérequis ».

- Il faut veiller à ce que les moyens débloqués au titre de l'aide pédagogique ne soient pas détournés de leur objet : pour cela, il faut prévoir de façon contractuelle la dotation spécifique correspondante.

- Des mesures appropriées doivent permettre non seulement d'éviter que la création d'une filière scientifique unique n'entraîne une diminution des effectifs actuels des filières C et D réunies, mais encore d'en élargir le recrutement.

- Il faut que soient mises en place les structures qui autorisent des parcours d'orientation plus souples (classes permettant les réorientations, implantation de modules de technologies dans tous les établissements).

- Il faut protéger les enseignements qui touchent un faible effectif par l'instauration, selon un cadrage national, de cartes académiques. ●

LES HORAIRES HEBDOMADAIRES PROPOSÉS PAR LE CNP

VOIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (ES)
Classe de première

PROGRAMME GÉNÉRAL (annuel)	PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE L'élève choisit 2 modules semestriels de 4 heures
Sciences économiques et sociales 4	Droit et institutions (Introduction au droit en tant que science sociale)
Histoire-géo. 3	Analyse sociologique (Introduction aux méthodes de l'investigation sociologique)
Mathématiques 3,5	Organisation et gestion (Découverte de la diversité des entreprises, de leurs relations avec l'environnement)
Français 4	Maths pour sciences humaines (Modélisation des phénomènes démographiques, sociaux et économiques)
Langue vivante I 3	Arts I** (premier semestre)
Langue vivante II 3	Arts II** (deuxième semestre) (Arts plastiques, musique, audiovisuel, théâtre)
Education physique et sportive 3	
+ Option facultative : Langue vivante III ou langue régionale ou langue et culture d'origine 3	

PROGRAMME GÉNÉRAL (annuel)	PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE L'élève choisit 2 modules semestriels de 4 heures
Français 5	Littérature européenne (Études d'œuvres traduites, des mouvements et des genres littéraires dans une perspective européenne pouvant englober la Bible et l'Antiquité.)
Histoire-géo. 3	Histoire de l'Europe (Approche de quelques grands problèmes : étude comparative de la formation des Etats et des nations.)
Langue vivante I 3	Langue vivante I (Aspects plus techniques de la langue ou plus littéraires de la langue.)
Biologie 2	Maths pour sciences humaines (Modélisation des phénomènes démographiques, sociaux et économiques.)
Education physique et sportive 3	Arts I** (premier semestre)
Semestriel	Arts II** (deuxième semestre) (Arts plastiques, musique, audiovisuel, théâtre.)
Philosophie 3	
Mathématiques 3	
+ Option facultative : Grec ou langue vivante II ou III ou langue régionale ou langue et culture d'origine 3	

Ces « maquettes horaires » ne sont que des illustrations : des variantes sont possibles, tout aussi valables si elles respectent les mêmes logiques. Les thèmes des modules sont esquissés ici à titre d'exemples. Seul un travail approfondi des groupes techniques disciplinaires pourra fixer des contenus précis.

Classe de terminale

PROGRAMME GÉNÉRAL (annuel)	PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE L'élève choisit 2 modules semestriels de 4 heures
Sciences économiques et sociales 4	Analyse économique (Études des prix, des revenus, des productions et des consommations)
Histoire-géo. 3	Philosophie et sciences humaines (Connaissance de l'histoire et des méthodologies des disciplines en cause)
Mathématiques 3,5	Environnement (Aspects géographiques, biologiques, économiques et juridiques)
Philosophie 3	Mathématiques pour l'économie et la gestion Arts I** (premier semestre) Arts II** (deuxième semestre) (Arts plastiques, musique, audiovisuel, théâtre)
Langue vivante I 3	
Langue vivante II 3	
Education physique et sportive 3	
+ Option facultative : Langue vivante III ou langue régionale ou langue et culture d'origine 3	

Classe de terminale

PROGRAMME GÉNÉRAL (annuel)	PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE L'élève choisit 2 modules semestriels de 4 heures
Philosophie 6	Philosophie et sciences humaines (Connaissance de l'histoire et des méthodologies des disciplines en cause)
Histoire-géo. 4	Pratiques d'écriture (Création de tous types de textes, textes longs ; utilisation de l'informatique intégrant une réflexion sur les langages naturels et artificiels.)
Langue vivante I 3	Environnement (Aspects géographiques, biologiques, économiques et juridiques.)
Langue vivante II ou langue ancienne 3	Mathématiques pour sciences humaines Arts I** (premier semestre) Arts II** (deuxième semestre) (Arts plastiques, musique, audiovisuel, théâtre.)
Biologie 2	
Education physique et sportive 3	
+ Option facultative : Grec ou langue vivante III ou langue régionale ou langue et culture d'origine 3	

** Les élèves pourraient prendre 2 modules Art, ce qui leur permettrait (comme c'est le cas pour les actuelles sections A 3) de suivre l'enseignement artistique de leur choix tout au long de l'année.

VOIE TECHNOLOGIQUE TERTIAIRE (TT)

Classe de première

PROGRAMME GÉNÉRAL	PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE L'élève choisit 2 modules semestriels de 4 heures
<i>Partie annuelle</i> Sciences Économiques et juridiques 6 Gestion et Informatique 3 + (3)* Français 3 Mathématiques 3 Langue vivante I 3 Éducation physique et sportive 3	MODULES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL Langue vivante II 3 Expression 3 Arts 4 Environnement et santé 3 MODULES ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE 2 + (2)* Communication et action commerciale Communication et organisation
<i>Partie semestrielle</i> Histoire-géo. (Soit 1,5 annuel) 3 Langue vivante II 3	

Ces « maquettes horaires » ne sont que des illustrations : des variantes sont possibles, tout aussi valables si elles respectent les mêmes logiques. Les thèmes des modules sont esquissés ici à titre d'exemples. Seul un travail approfondi des groupes techniques disciplinaires pourra fixer des contenus précis.

VOIE SCIENTIFIQUE (S)

Classe de première

PROGRAMME GÉNÉRAL (annuel)	PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE L'élève choisit 2 modules semestriels de 4 heures
Mathématiques 6 Physique-chimie 2,5 + (1,5)* Biologie-géol. ... 1,5 + (1,5)* Histoire-géographie 3 Français 3 Langue vivante I 2 Éducation physique et sportive 3 + Option facultative : Langue vivante II ou langue régionale ou langue et culture d'origine 2	Physique (Démarche expérimentale : montages physique) Chimie (Expériences de chimie) Biologie (Étude des divers niveaux d'organisation) Technologie (6 heures) Démarche expérimentale : automatisation des processus de production. Informatique-outil, de la conception à la réalisation.) Arts I** (premier semestre) Arts II** (deuxième semestre) (Arts plastiques, musique, audiovisuel, théâtre)

Classe de terminale

PROGRAMME GÉNÉRAL (annuel)	PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE L'élève choisit 2 modules semestriels de 4 heures
Mathématiques 6 Phys.-chimie ... 2,5 + (1,5)* Biol.-géol. 2 + (1,5)* Philosophie 3 Langue vivante I 2 Histoire-géographie 2 Éducation physique et sportive 3 + Option facultative : langue vivante III ou langue régionale ou langue et culture d'origine 2	Mathématiques (Thèmes allant des mathématiques classiques à des modélisations et des problèmes appliqués) Physique } Chimie } Voir dans le tableau Biologie } relatif à la classe de première Sciences de la Terre et de l'Univers (Aborde des thèmes qui touchent à l'environnement et à l'espace) Technologie (6 heures) Voir détails dans le tableau relatif à la classe de Première Arts I** (premier semestre) Arts II** (deuxième semestre) Voir détails dans le tableau relatif à la classe de première

(*) Enseignement en groupes allégés ; ** Les élèves pourraient prendre 2 modules Art, ce qui leur permettrait (comme c'est le cas pour les actuelles sections A 3) de suivre l'enseignement artistique de leur choix tout au long de l'année.

Classe de terminale

PROGRAMME GÉNÉRAL (commun aux deux spécialisations)	PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE
Sciences économiques et juridiques 6 Histoire-géo 3 Philosophie 2 + (1)* Langue vivante I 3 Éducation physique et sportive 3	1. Spécialisation Communication et Entrepise UN MODULE ANNUEL DE 8 HEURES : 4 + (4)* DANS LA DOMINANTE Communication et action commerciale ou communication et organisation ET DEUX MODULES SEMESTRIELS DE 4 HEURES Comptabilité et gestion Langue vivante II Mathématiques appliquées Arts
	2. Spécialisation Communication et Entrepise UN MODULE ANNUEL DE 8 HEURES : 4 + (4)* DANS LA DOMINANTE Communication et action commerciale ou communication et organisation ET DEUX MODULES SEMESTRIELS DE 4 HEURES Comptabilité et gestion Langue vivante II Mathématiques appliquées Arts

Lecture d'une crise

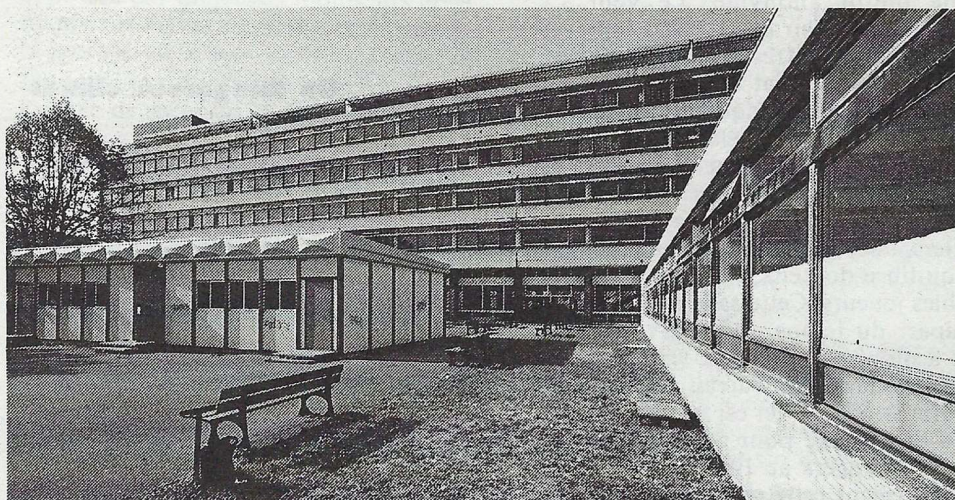
Plongée dans un lycée « ordinaire »

Argenteuil est l'une de ces communes de la banlieue nord de Paris dont la population lycéenne s'est, l'une des premières, mobilisée. Au lycée Georges-Braque, une agression commise contre la gardienne à la mi-octobre a déclenché le mouvement de protestation. Mais l'insécurité reste une question marginale parmi tant d'autres éléments d'insatisfaction des élèves. Soutenus par leurs enseignants, ils réclamaient tout simplement de pouvoir étudier décemment. Après la grève, retour sur les lieux.

UN tas de plaques de tôle ondulée d'où s'échappent des lambeaux de laine de verre et des morceaux de vitres brisées : voilà ce qui reste du bâtiment P 4 du lycée Georges-Braque, à Argenteuil (Val-d'Oise). En une matinée, trois ouvriers ont eu raison du plus insalubre des bâtiments préfabriqués de l'établissement où, la semaine dernière encore, les élèves venaient s'entasser. Construit « temporairement » il y a dix-sept ans pour décharger le bâtiment principal qui craque chaque année davantage sous la pression croissante des élèves, cette bâtisse non chauffée et mal insonorisée disparaît enfin, au soulagement de tous. Un nouveau module de quatre salles, flambant neuf, est sur le point de la remplacer.

Dès la rentrée des vacances de Toussaint, les lycéens et les enseignants ont eu ainsi la preuve concrète que leurs manifestations n'ont pas été vaines. Ahmed, dix-sept ans, élève de première G, n'en revient pas : « *Je ne pensais pas que ce pouvait être aussi rapide!* », lance-t-il en faisant tourner à bout de bras un squelette de suspension électrique, récupéré avant la destruction. Comme la plupart de ses camarades (1), Ahmed a participé à tous les mouvements de grève et aux manifestations qui, depuis la mi-octobre, ont agité la vie du lycée.

Situé à la périphérie nord de Paris, le lycée Georges-Braque a été l'un des premiers à s'embraser, donnant le coup d'envoi au mouvement de mécontentement qui a soulevé, depuis, les établissements de la France entière. C'est une agression, le 9 octobre, qui a joué le rôle de détonateur. En plein après-midi, un adolescent, étranger à l'établissement, a pénétré dans la loge et aspergé la gardienne de gaz lacrymo-



AFP-Photo

« OK pour le coup de peinture. Mais maintenant, ce lycée il faut l'humaniser... »

gène. Immédiatement l'ensemble du personnel enseignant s'est mis en grève, suivis par les élèves et soutenus par les parents. Après maintes rencontres avec les autorités régionales et académiques, le lycée obtenait un surveillant supplémentaire (portant à trois et demi le nombre de postes de « pions » chargés de surveiller 1 400 élèves), un poste d'agent d'entretien, et deux personnels administratifs supplémentaires. Enfin, et surtout, la région Ile-de-France, de son côté, a autorisé le démarrage immédiat d'une série de travaux. « *Prévu de longue date* », précise le proviseur, Georges Safri, ils ne devaient pourtant, initialement, pas être engagés avant l'été.

Sans plus tarder, des travaux d'urgence ont donc été lancés. Les toilettes ont été repeintes ; les plus grosses fissures ont été bouchées ; les prises de courant et les minuteriers ont été réparés... « *Ce sont là des petits riens, mais qui améliorent sensiblement le quotidien* », apprécie Sandrine et Virginie, élèves

en deuxième année de BEP. Suivront, sous peu, la réparation des cages d'escalier, le changement de tous les châssis de fenêtres, puis la réfection totale du hall et le ravalement des façades – des travaux plus considérables, ceux-là, et qui étaient programmés pour les vacances d'été. Au total, 45 millions de francs seront ainsi consacrés à la remise en état du lycée.

Construit en 1963 dans le style « ouvert sur la rue » en vogue à l'époque, Georges-Braque, mal entretenu faute de personnel (2), est aujourd'hui ►

(1) Le lycée polyvalent Georges-Braque compte une quarantaine de sections, parmi lesquelles les G sont majoritaires. En terminale, les sections G sont au nombre de six. On trouve également deux terminales B, une A, une C et une F. Le lycée compte également six classes de préparation à différents BTS. En outre, Georges-Braque accueille, depuis 1984, un demi-millier d'élèves du lycée professionnel Victor-Puiseux.

(2) Le nombre d'agents chargés des diverses tâches d'entretien est passé de 32 à 22 en dix ans, alors que les effectifs scolaires n'ont cessé d'augmenter.

► dans un état de délabrement avancé. A l'usure naturelle, due au temps, se sont ajoutées les dégradations liées à une utilisation intensive et aussi au vandalisme, qui fait des ravages ici comme ailleurs.

Au retour des vacances de la Toussaint, le 5 novembre, les cours ont donc repris dans un établissement « toileté ». Mais les lycéens n'ont pas baissé pour autant leur garde : « *Nous entendons participer à toutes les manifestations, lance Nordine, vingt ans, élève de terminale C, l'un des leaders du mouvement à Georges-Braque. D'abord, par solidarité avec les lycéens qui n'ont encore rien obtenu pour leur « bahut » ; ensuite parce qu'ici, il reste encore beaucoup à faire. OK pour le coup de peinture. Mais maintenant, ce lycée, il faut l'humaniser, en faire un lieu de vie.* » Nordine et trois de ses copains sont assis sur le radiateur qui court le long des murs du hall, vaste salle plutôt anonyme. Le vent s'y engouffre à loisir en attendant que les châssis des fenêtres soient remplacés. Les embrasures ont été grossièrement bouchées par des plaques de contreplaqué. C'est là que les élèves échouent à la récréation et pendant les interours. Cet espace ouvre sur la cour et, au-delà, sur le stade. Dressée entre deux piliers, une vieille table de ping-pong, à l'équilibre douteux, y attend d'improbables joueurs. Cette salle est laissée, la plupart du temps, sans surveillance : les « pions » sont, il est vrai, souvent occupés dans leur bureau à des tâches administratives. Cet espace est donc un lieu de passage pour des jeunes de la ZUP, étrangers au lycée, mais qui se fondent dans cette population lycéenne bigarrée. Les irruptions bruyantes pendant les cours, les règlements de compte musclés, les tags et les graffitis qui fleurissent dès qu'une porte est remplacée : ce sont eux, les « éléments extérieurs », qui, le plus souvent, en sont responsables.

« *On les connaît puisqu'on vient des mêmes cités, explique Dalila, une beurette blonde sanglée dans un Perfecto de cuir noir. Ils viennent là pour draguer – notre lycée est réputé dans la région pour sa forte proportion de filles. Alors, ils s'installent dans le hall, et ils attendent. Ici, c'est quand même plus convivial que les caves ou les cages d'escalier où ils traînent toute la journée. En plus, au lycée, ils ont un frère, un voisin, un copain. Alors personne ne leur dit rien.* »

Il y a bien eu, à une époque, une cafétéria au rez-de-chaussée de l'établissement ; mais en raison du manque de soin des élèves, explique le proviseur, elle a disparu deux ans après sa mise en service « *au grand soulagement du personnel d'entretien* ». Quant au foyer éducatif réclamé chaque année par les

élèves, il ne dispose pas encore d'un local, encore moins d'un animateur. Dans un lycée où l'on court tous les matins après les mètres carrés, où les enseignants perdent parfois la moitié du cours à arpenter les couloirs à la recherche d'une salle de classe, une telle revendication, il est vrai, n'est pas considérée comme prioritaire.

De toute façon, le lycée « tourne » du lundi matin au samedi midi sans interruption, mercredi compris : peu de place est ainsi laissée aux activités autres que strictement scolaires. Chacun le reconnaît : le manque d'espace est un problème crucial qui mine la vie de l'établissement. Prévu à l'origine pour recevoir mille deux cents élèves, Georges-Braque doit en accueillir mille neuf cents. Résultat : des classes surchargées ; des « *emplois du temps-gruyère* » comme disent les élèves, autrement dit éclatés, incohérents. En un mot des conditions d'étude déplorable.

Un dangereux climat

d'incompréhension

La bibliothèque et la salle de documentation, réduites à leur plus simple expression, ne peuvent recevoir chacune qu'une vingtaine d'élèves en même temps. Le laboratoire de langues, vétuste mais dont douze cabines sur vingt pourraient fonctionner, n'est d'aucune utilité pour des classes dont les effectifs frôlent la quarantaine. « *Non seulement les classes sont trop chargées pour faire du bon travail, mais l'administration – effet pervers de la dotation horaire globale (3) – nous impose des regroupements fantaisistes, tonne Raymond Guillaume, professeur d'anglais. Cette année, je dois faire cours en même temps à des terminales A qui présentent l'anglais première langue à l'écrit au bac et à des terminales B pour qui l'anglais est la deuxième langue et qui passeront l'épreuve à l'oral. De même, en première, on a mélangé dans une même classe des élèves de section S avec des élèves de section G, dont le niveau n'est pas comparable. De quoi décourager les meilleures volontés* », conclut-il.

Et pourtant, la majorité des enseignants le déclarent d'emblée : les élèves ont envie de travailler. « *Ils refusent d'accepter ce qu'ils perçoivent confusément comme un enseignement au rabais, ajoute Elisabeth Cousin, professeur de français. Ces élèves que nous recevons aujourd'hui ne sont plus les mêmes que ceux que nous accueillions il y a dix voire seulement cinq ans, poursuit-elle. Bien que très souvent plus âgés*

que la normale, ils ont besoin d'être pris en charge, rassurés. Ils demandent beaucoup au lycée, un univers complètement nouveau pour eux et pour leurs familles. Ils attendent que les enseignants jouent à leur égard le rôle de tuteur – et cela au moment même où, en raison de leur nombre, nous sommes moins à même de leur apporter un soutien individualisé », conclut-elle (4).

La grève, les A.G., la constitution de délégations, et les préparations de manifestations ont rapproché les professeurs de leurs élèves. Hors du cadre un peu rigide de conseils de délégués « avant la lettre » (5), les adolescents ont, ces derniers temps, exprimé des angoisses qu'auparavant ils n'avaient pas l'occasion de formuler.

Les échanges ont mis en évidence un dangereux climat d'incompréhension mutuelle. Les élèves réclament-ils des pions ? Jean-Christophe, étudiant en économie à Nanterre, surveillant au lycée Georges-Braque depuis la rentrée, s'étonne. A peine plus âgé que les élèves de terminale, il regrette de ne percevoir chez les adolescents aucun désir de communiquer. Même perplexité du côté du proviseur, pourtant à la tête de l'établissement depuis quatorze ans : le soulèvement des élèves et des enseignants l'a « *surpris* », déclare-t-il laconiquement.

Après plus d'un mois d'agitation, Nordine et ses copains se disent « *heureux de reprendre les cours* ». Pour eux, c'est l'année du bac. Et ils estiment avoir de bonnes chances de le décrocher. Que feront-ils après ? La réponse fuse : « *Surtout pas la fac ! On se retrouve seul, lâché dans la jungle. Il faut une vraie force morale pour résister ! Et puis c'est devenu le repère où atterrissent les zonards : les diplômés universitaires sont complètement dévalués* », juge Nordine, catégorique.

Ce qu'il espère, alors ? Etre admis dans un IUT. Et en cas d'échec ? Il préfère ne pas y penser, et ses camarades pas plus que lui ! ●

SYLVIE KERVIEL

(3) La dotation horaire globale est un budget d'heures d'enseignement attribué à chaque établissement, année après année, en proportion du nombre d'élèves.

(4) Le lycée Georges-Braque met un point d'honneur à accueillir une population en difficulté, que l'équipe pédagogique entend mener au niveau du bac. Les élèves, dès lors, parviennent plus âgés en seconde que la moyenne statistique, et ce phénomène est encore amplifié par le jeu des redoublements. Ainsi, 30 % seulement des élèves, avaient au cours de l'année 1989/1990 l'âge normal. Et 34 % avaient un an de retard, 23 % deux ans et 11 % trois ans de retard.

(5) Depuis plusieurs années, le proviseur réunit chaque trimestre l'ensemble des délégués des élèves, mais en même temps que des représentants de l'administration.